

# Compte-rendu de conseil d'école

RPI St Martin lès Melle, St Romans lès Melle et Mazières sur Béronne

Adresses :

21 rue des écoles - St Martin lès Melle- 79500 Melle  
8 rue de la Gaieté 79500 St Romans lès Melle  
Charzay - Mazières sur Béronne - 79500 Melle

Date :

02/03/2021

## Participants

<u>Représentants des parents d'élèves</u> <ul style="list-style-type: none"><li>M<sup>mes</sup> Sandrine Caduc-Vrignaud, Céline Beau, Julie Gentet et Virginie Jamet</li><li>M<sup>s</sup>. Thierry Prunier et Xavier Ferre</li></ul>	<u>Enseignants</u> <ul style="list-style-type: none"><li>M<sup>mes</sup> Séverine Barbe, Bénédicte Bonnet, Stéphanie Guiochon, Maud Jean, Caroline Courjault, Nathalie Picard et Amandine Brogniart-Toublet</li><li>M. Mouzin Guillaume.</li></ul>	<u>Elus à la Communauté de Communes</u> <ul style="list-style-type: none"><li>M. Mayot Bertrand, référent scolaire à la Communauté de Communes Mellois en Poitou pour St Romans lès Melle</li></ul>
<u>Excusée :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>Mme Malwina Sauvaitre,</li></ul>	<u>Excusée :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>M<sup>me</sup> Corinne Lambin, Inspectrice de l'Education Nationale</li></ul>	<u>Excusés :</u> <u>Elus à la Communauté de Communes</u> <ul style="list-style-type: none"><li>M<sup>me</sup> Marie-Emmanuelle Saintier, vice-présidente de la communauté de communes</li><li>M. Fabrice Michelet, président de la Communauté de Communes Mellois en Poitou,</li></ul> <u>Maires et maires délégués :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>M. Sylvain Griffault, maire de Melle,</li><li>M. Jérôme Peltier, maire de St Romans lès Melle</li><li>M. Bertrand Devineau, élu référent de Mazières sur Béronne et de St Martin lès Melle</li></ul>

## Ordre du jour

- Instances de liaison
- Fréquentation scolaire
- Cadre de vie
- Vie scolaire
- Sécurité
- Questions diverses

Fait à Mazières sur Béronne, le 02/03/2021

Le Président du Conseil d'Ecole  
de séance  
M. Guillaume Mouzin

Le Secrétaire

## 1. Instances de liaison

Le conseil école-collège prévu le lundi 1<sup>er</sup> février a été annulé en raison du contexte sanitaire.

## 2. Fréquentation scolaire

### 2.1 Rappel des textes officiels.

#### Contrôle des absences

Dans chaque école, les absences des élèves sont mentionnées dans un registre d'appel. Article R. 131-5 du code de l'éducation

#### Signalement par la famille

La famille doit faire connaître **au plus vite** le motif de l'absence. Si l'absence était prévisible, l'école est prévenue avant l'absence, avec indication du motif.

Article L. 131-8 du code de l'éducation

Article R. 131-5 du code de l'éducation

Si une famille souhaite partir en vacances sur le temps scolaire, les parents devront rédiger un courrier à Mme l'Inspectrice pour demander une autorisation d'absence. Ils recevront une réponse leur rappelant l'obligation d'assiduité scolaire pour leur enfant.

#### Dossier individuel d'absence

Un dossier individuel d'absence est ouvert pour chaque élève non assidu. Ce dossier comprend le relevé des absences, leur durée, leur motif, ainsi que le cas échéant, l'ensemble des mesures prises pour rétablir l'assiduité et les résultats obtenus. Article R. 131-6 du code de l'éducation

#### Alerter et traiter

Contact immédiat avec la famille : si la famille n'a pas signalé l'absence, l'école prévient la famille de l'absence de l'élève par tout moyen et le plus rapidement possible en lui demandant de fournir le motif de l'absence. Article R. 131-5 du code de l'éducation

Mise en place d'un dialogue entre le directeur d'école, l'enseignant et les parents, et au sein de l'équipe éducative dont l'objectif est de rechercher l'origine de l'absentéisme du jeune et de trouver des solutions pédagogiques éventuelles.

Saisine du directeur académique des services de l'éducation nationale : Si les actions entreprises au niveau de l'école n'ont pas rétabli l'assiduité de l'élève et lorsque quatre demi-journées d'absences non justifiées ont été constatées, le directeur d'école transmet le dossier individuel d'absence au directeur académique des services de l'éducation nationale.

### 2.2 Relevé des taux d'absentéisme dans les écoles du RPI de septembre 2020 à février 2021

	sept 20	oct 20	nov 20	déc 20	jan 21	fév 21	Moyenne par classe
PS/MS	9,1	6,4	13,3	13,2	14,2	1,5	9,61
PS/MS/GS	3,38	0,87	2,51	3,81	10,32	1,79	3,78
GS/CE1	1,6	3,8	0,2	1,08	2,08	1,7	1,74
CP/CE1	2,44	1,74	2,59	4,55	2,07	1,7	2,51
CE2/CM1	2,2	1,4	0,86	0	2,3	0,5	1,21
CM1	3	0,3	1,9	2,6	1,2	1,8	1,8
CM2	1,3	0	1,6	1,5	0,7	0	0,85
Moyenne par mois	3,28	2,07	3,28	3,82	4,69	1,28	

### 3. Cadre de vie : travaux

#### 3.1 Saint Martin les Melle

➤ **Les travaux réalisés :**

- peinture et changement du sol de la salle des maîtres,
- changement du sol de la classe de PS-MS
- changement du portail en bois
- miroir mural récupéré de la salle de gym accroché dans la salle de motricité.

➤ **Les travaux à réaliser :**

- changement du sol du couloir et du local de rangement de la classe de PS-MS,
- repeindre le couloir, les sanitaires et la classe, bâtiment du bas, classe de PS-MS,
- repeindre le sol de la salle de motricité
- repeindre des vieilles étagères dans les deux classes
- repeindre les murs de la classe de PS-MS-GS,
- poser des filtres sur les fenêtres des sanitaires de la classe de PS-MS-GS
- repeindre les chemins des parcours de vélo sur le terrain noir,
- réparer le support mural, changer et remettre les drapeaux Français et européen
- repeindre les piliers du nouveau portail
- améliorer le préau, isoler voire proposer un chauffage et un revêtement au sol.

#### 3.2 Saint Romans les Melle

➤ **Les travaux réalisés :**

- ✓ Changement des drapeaux accrochés au mur (Français et européen).

➤ **Les travaux à réaliser :**

- ✓ Remplacement du chauffage dans chaque classe en privilégiant un chauffage réversible,
- ✓ Amélioration des toilettes côté maternelle,
- ✓ Installation de volets

#### 3.3 Charzay

➤ **Les travaux réalisés :**

- ✓ Pose de stores occultants intérieurs sur trois fenêtres et un porte façade S-O (Mellois en Poitou 2 300 €)

➤ **Les travaux à réaliser :**

- ✓ Installation d'un robinet/fontaine extérieur(e) (Commune de Melle)
- ✓ Reprise de l'enrobée du petit préau suite à la démolition du garage
- ✓ Aménagement du petit local désaffecté jouxtant le petit préau (dalle béton + étagères)
- ✓ Dépôt de terre végétale pour rattraper le niveau des regards, nivellement et engazonnement
- ✓ Reprise de l'enrobée du plateau + traçage de ligne au sol (Mellois en Poitou + Commune)
- ✓ Remplacement de la structure de jeux (Mellois en Poitou)

## 4. Vie scolaire

### 4.1 Saint Martin lès Melle

- Les anniversaires du mois : pour fêter les anniversaires des élèves, les deux classes font des gâteaux. Pour les anniversaires du mois de janvier et de février, les enfants ont fait des crêpes pour fêter la Chandeleur, le mardi 2 février pour la classe de Séverine, le jeudi 4 février, dans la classe de Bénédicte.
- La médiathèque de Melle : Afin de garder un lien culturel avec la médiathèque de Melle, Nadine nous propose une lecture d'album animée, par le biais de la visio-conférence.
- Projet Nature : La vallée de l'Argentière : deuxième sortie avec Pierre JOZELON, sortie nature autour de la vallée de l'Argentière, courant mars.
- Borborygmes par la Cie **SCOM** (cirque contemporain) Corde lisse/danse/vidéo - durée 35 min - à partir de 3 ans.
- Carnaval à l'école : une journée déguisée sera proposée aux élèves des deux classes, le vendredi 19 mars, les élèves viennent déguisés à l'école, on fera un défilé dans l'école et le long de l'argentière ;
- La grande lessive : journée artistique, chaque enfant peut réaliser une production plastique en respectant le



thème. « *Jardins suspendus* »

- Les productions artistiques sous format A4 seront affichées sur des fils à linge à l'école, L'école sera un immense jardin suspendu éphémère. **Le jeudi 25 mars 2021.**
- Projet musique avec l'école de musique de Melle, intervenant Xavier Protin :  
10 séances proposées pour chaque classe sur le thème de la nature, réparties d'avril à juin 2021.
- La classe de PS-MS : projet musical au fil de l'eau. S'inspirer du cours d'eau de la vallée de l'Argentière, création de petites pièces instrumentales.
- La classe de PS-MS-GS : projet musical autour de l'arbre, découvrir différents instruments et leurs sons pour créer un paysage sonore en lien avec un arbre
- L'enfant et le théâtre : dans le cadre de la CUMAV : la compagnie va proposer un spectacle sans technique au sein de l'école pour chaque classe entre mars et juin 2021.

## 4.2 Saint Romans lès Melle

- Ecole et cinéma (annulé jusqu'à nouvel ordre)
- Médiathèque (annulé jusqu'à nouvel ordre). Nadine Gallas est intervenue en visio pour nous lire une histoire. Chouette moment ! A renouveler si l'on ne peut pas aller à la médiathèque.
- Melle Bornes devient cette année "CAP JO 2024" : jeudi 10 juin 2021 (Melle cette année, puis Chef-Boutonne en 2022, Celles sur Belle en 2023, Melle en 2024)

Transport de la flamme olympique sous forme de relais, défilé des équipes portant leur drapeau, épreuves et cérémonie de clôture.

- Salles de sport

Trimestre 2 Salle ST Jo (annulé après 3 séances)

- Projets musique

Xavier Protin de l'école de musique du pays Mellois interviendra 10 fois pour chaque classe.

Les enfants mettent en musique des éléments du voyage de la course du vent des globes par l'intermédiaire de créations de pièces instrumentales et de chansons. Le projet permet également de découvrir le répertoire lié aux continents que les bateaux peuvent approcher lors de leur voyage. Chaque classe s'occupera musicalement d'un ou plusieurs moments de la course (voyage, lieu, tempête, quotidien. ... )

- Découverte des instruments de l'orchestre.
- Jeux instrumentaux et vocaux
- Écoute de musiques
- Création de pièces instrumentales sous forme de paysage sonore
- Chanson sur le thème de la mer et du voyage

### Projet jardinage

Les CP/CE1 ont eu 3 interventions du CPIE Gâtine Poitevine.

Première intervention : travail autour des bons/mauvais comportements dans le jardin

Deuxième intervention : récolte et identification des petites bêtes de notre jardin

Troisième séance : Fabrication d'un herbier :

Intervention d'Annick, avec les ateliers de la simplicité autour de la création de notre jardin.

Nous avons travaillé tout d'abord sur les 5 sens : on a goûté des fleurs, on a senti les odeurs du jardin, on a cueilli des couleurs et on a écouté les bruits. Puis chaque enfant a dessiné une chose qu'il aimerait voir dans le jardin. Ensemble, nous avons choisi les éléments à planter pour la prochaine séance.

### Projet eau

Il était prévu que nous plantions une haie afin de comprendre son rôle. Malheureusement, nous n'avons pas pu le faire, aucun projet avec un agriculteur n'était assez proche.

Une intervenante est donc venue en classe. Avec l'aide d'un diaporama et d'une maquette, nous avons appris les différents rôles de la haie, appris à reconnaître certains de ses habitants et à reconnaître quelques espèces d'arbres.

## Projet « Tour Académique de vélo »

Cette manifestation consistera à réaliser la plus grande distance kilométrique possible par les élèves.

En amont, il y aura un travail lié à cette activité : savoir rouler, ateliers de maniabilité, circuit, relais, éducation au développement durable, éducation à la santé. L'objectif premier est la promotion de l'activité physique pour tous.

### 4.3 Charzay

- Ecole et cinéma (annulé jusqu'à nouvel ordre)
- Médiathèque (annulé jusqu'à nouvel ordre). Nadine Gallas est intervenue en visio pour nous lire une histoire.
- Projet scientifique « opération échos d'escale »(Expédition TARA)

A l'invitation du capitaine, les élèves ont commencé leur propre expédition à travers les 37 lieux d'escale de TARA et ainsi ont réalisé des activités pour répondre à des problématiques sur les enjeux de développement durable dans le monde :

- CM1 : escale 1 dans l'archipel des îles Salomon (*En quoi la tortue marine est-elle représentative des menaces qui pèsent sur la biodiversité ?*)

- CM2 : escale 1 dans l'archipel des Galápagos (*Quels sont les dangers auxquels doit faire face la biodiversité des Galapagos ?*)

escale 2 à Manille, Philippines (*En quoi la mangrove est-elle importante pour les populations ?*)

- Défis messagerie et Internet (réalisés pour les CM2, à venir pour les CM1)
- « Le commissariat d'exposition : rêver une exposition d'art contemporain » projet arts plastiques CUMAV et DSDEN : interventions de l'artiste plasticien Xavier Ribot dont la démarche de création questionne les espaces d'exposition = 4 ateliers de pratique par classe centrés sur la compétence « EXPOSER » du programme d'enseignement arts plastiques Cycle 3. L'exposition d'œuvres du FRAC à l'Abbaye de Celles-sur-Belle (thématique du portrait), en mars-avril.
- Actions « Jouons l'originalité » avec l'USEP : escrime (ateliers de pratique réalisés à l'école courant décembre) pour la classe de CM1 et taekwondo (à venir) pour la classe de CM2
- Melle Bornes devient cette année "CAP JO 2024" : jeudi 10 juin 2021 (Melle cette année, puis Chef-Boutonne en 2022, Celles sur Belle en 2023, Melle en 2024)

Transport de la flamme olympique sous forme de relais, défilé des équipes portant leur drapeau, épreuves et cérémonie de clôture.

- Salles de sport
  - trimestre 2 Centre de tennis CM1 et CM2 (annulé après 3 séances)
  - trimestre 3 activités nautiques CM1 et CM2 (séance à la journée au Lambon)

## 5. Sécurité

Les exercices évacuation incendie et PPMS intrusion (confinement) ont été réalisés.

L'exercice PPMS intrusion (fuite) n'a pas été réalisé pour non compatibilité avec le protocole sanitaire en vigueur actuellement

## 6. Questions diverses

- Question posée lors du 1er conseil d'école :

Les directeurs ou le service scolaire de la Communauté de Communes ont-ils été informés de la numérisation des données médicales scolaires par la médecine scolaire (logiciel Esculape) jusqu'au 26 ans de l'élève (!) ? Quelles informations ont-ils eu concernant :

- la déclaration auprès de la CNIL par le service de médecine scolaire 79 ?
- le lieu de stockage des données et leur sécurisation ?
- l'accord ou non nécessaire des parents (l'autorisation en début d'année ne concernant que la transmission, pas le fait de stocker de manière numérique ces données) ?
- quelle suite est donnée aux demandes de parents qui refusent ce fichage numérique, que ce soit lors de la demande d'autorisation initiale ou en se rétractant plus tard ?

- Réponse de la médecine scolaire

Bonjour,

Je vous transmets les réponses du Dr CARLIER, médecin conseiller technique à la DSDEN aux questions posées au conseil d'école au sujet d'Esculape:

Le service scolaire de la Communauté de Communes a-t-il été informé de la numérisation des données médicales scolaires par la médecine scolaire (logiciel Esculape) jusqu'au 26 ans de l'élève (!) ?

*Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports met en œuvre un traitement de données à caractère personnel intitulé « Esculape ». Ce traitement a pour objet le suivi médical individuel des élèves du premier et du second degré de l'enseignement public et privé sous contrat par les médecins de l'éducation nationale avec la participation des secrétaires médico-scolaires et des infirmiers de l'éducation nationale.*

*Dans ce cadre, des données de santé sont donc collectées de manière légitime afin de répondre au cadre légal de la médecine scolaire défini au chapitre I du titre IV du code de l'éducation. Seuls les personnels de santé scolaire peuvent y accéder.*

*Toutes les données de ce traitement sont hébergées en interne par les services du ministère au niveau académique, il n'y a aucune externalisation des données.*

*Les données médicales de l'élève sont conservées pendant la durée de scolarité de l'élève, puis versées dans une base d'archives intermédiaires pendant dix ans à compter de sa majorité conformément à l'instruction de tri et de conservation pour les archives reçues et produites par les services et établissements concourant à l'éducation nationale.*

Quelles informations ont-ils eu concernant :

- la déclaration auprès de la CNIL par le service de médecine scolaire 79 ?

*Esculape est une application du ministère de l'éducation nationale qui a reçu le 16/10/17 l'accord de la CNIL sous le numéro de déclaration 1980013v1.*

- le lieu de stockage des données et leur sécurisation ?

*Les données médicales de l'élève sont conservées pendant la durée de scolarité de l'élève, puis versées dans une base d'archives intermédiaires pendant dix ans à compter de sa majorité conformément à l'instruction de tri et de conservation pour les archives reçues et produites par les services et établissements concourant à l'éducation nationale.*

- l'accord ou non nécessaire des parents (l'autorisation en début d'année ne concernant que la transmission, pas le fait de stocker de manière numérique ces données) ?



*Esculape est un dossier médical numérique protégé où sont saisies les éléments recueillis lors des visites médicales de l'enfant réalisées par le médecin de l'éducation nationale dans le cadre de ces missions de suivi de la santé, du bien-être et de la réussite des élèves.*

*Les conclusions de ces bilans médicaux ainsi que les éventuels courriers d'information au médecin traitant, conseils ou demandes d'investigations complémentaires sont remises aux parents pour utilisation s'ils le souhaitent.*

*L'autorisation demandée en début d'année concerne uniquement la transmission de données médicales d'un médecin à un autre professionnel de santé en rapport avec la loi et le décret n°2016-994 du 20 juillet 2016. Cette autorisation ne concerne pas l'ouverture du dossier médical et son remplissage par le médecin de l'éducation nationale.*

*Le dossier de l'enfant ne sera rempli que s'il y a consultation médicale (par exemple: visite médicale de la 6ème année, pour réalisation d'un PAI, consultation pour un trouble des apprentissages et mise en place d'un PAP, ...).*

*Quelle suite est donnée aux demandes de parents qui refusent ce fichage numérique, que ce soit lors de la demande d'autorisation initiale ou en se rétractant plus tard ?*

*Les données de santé sont donc collectées de manière légitime afin de répondre au cadre légal de la mission d'intérêt public de la médecine scolaire défini au chapitre I du titre IV du code de l'éducation. le consentement des responsables légaux n'est donc pas requis. Seuls les personnels de santé scolaire peuvent y accéder.*

*Le ministère chargé de l'éducation nationale et de la jeunesse s'engage à traiter vos données à caractère personnel dans le respect de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).*

*Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de la mise en œuvre du traitement de données à caractère personnel intitulé « Esculape » font l'objet d'un traitement mis en œuvre par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (110 Rue de Grenelle 75007 Paris) pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du RGPD.*

*Les données relatives à l'identité de l'élève et de ses responsables légaux et celles relatives à la scolarité de l'élève sont issues des traitements de gestion de la scolarité « Onde » (premier degré) et « Siècle » (second degré). Vous pouvez accéder aux données concernant votre enfant et exercer ses droits d'accès, de rectification et de limitation que vous tenez des articles 15, 16, et 18 du RGPD en vous adressant directement auprès du médecin de l'éducation nationale ou du médecin-conseiller technique du recteur d'académie.*

*De la même manière, vous pouvez exercer les droits prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.*

*Concernant le droit d'opposition que vous tenez de l'article 21 du RGPD celui-ci peut s'exercer auprès du recteur d'académie.*

*Pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données des ministères de l'éducation et de la jeunesse et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation:*

- à l'adresse électronique suivante : [dpd@education.gouv.fr](mailto:dpd@education.gouv.fr)
- via le formulaire de saisine en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier en vous adressant à :  
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse  
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)  
110, rue de Grenelle  
75357 Paris Cedex 07